



D.2017.12.13.4.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 13 Décembre 2017

4 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RESEAU**4.5 – Partenariats tarifaires : mise à disposition des tarifs « PRO + » dans le cadre de missions d'actions sociales.**

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujoulat à partir de 11h06)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Dans le cadre du développement de l'attractivité du réseau, Tisséo Collectivités souhaite développer les partenariats tarifaires et ainsi soutenir le dynamisme de l'aire métropolitaine. De fait, des partenariats sont déjà mis en œuvre, notamment avec So Toulouse pour répondre aux besoins de déplacements en lien avec l'organisation d'événements sur le territoire.

TISSEO Collectivités souhaite élargir la mise à disposition de la gamme tarifaire « PRO + » aux associations reconnues par Tisséo-Collectivités et aux administrations œuvrant dans le cadre d'actions sociales.

* * *
*

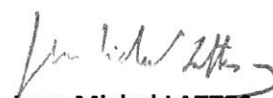
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Collectivités à mettre à disposition la gamme tarifaire « PRO + » aux associations reconnues par Tisséo-Collectivités et aux administrations œuvrant dans le cadre d'actions sociales.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES